

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 18/09/2024
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 18/09/2024
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 18/09/2024
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20240916-2024SEPT16_264-DE
	8.2.4	Enfance et famille

DEPARTEMENT  
DU GERS  
....  
ARRONDISSEMENT  
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

19

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Publique ordinaire du **16 septembre 024**

Nombre de  
Conseillers  
en exercice : 27

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Loïc DÉANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, André GALOIX, Mmes Françoise LACAPERE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

**formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusés ou absents :**

M. Ghislain de FLAUJAC  
Mme Laurianne DUCASSÉ  
M. Frank GOBBATO  
M. François-Xavier ROUX

**Ont donné procuration :**

M. Ghislain de FLAUJAC à Mme Christiane PREVITALI  
M. Frank GOBBATO à M. Jean-Yves DELACOSTE  
M. François-Xavier ROUX à M. Xavier BALLENGHIEN

**N'ont pas pris part au vote : néant**

**Secrétaire : Mme Emilie SARRAN**

**Objet : Convention d'accès à « Mon Compte Partenaire » - Proposition d'avenant**

**RAPPORTEUR :** Éric MATTIUSSI, Adjoint au Maire chargé du sport, de la jeunesse et de l'éducation.

La commune a signé avec la Caisse d'Allocations Familiales du Gers, le 8 janvier 2018, une convention d'accès à « Mon Compte Partenaire » afin de lui permettre de consulter le quotient familial des allocataires CAF dont les enfants fréquentent les services d'accueils périscolaire et extrascolaire et de leur appliquer une tarification différenciée.

Le 18 février 2019, un premier avenant a été signé pour modifier la convention et rajouter l'accès au service AFAS (Aides Financières d'Action Sociale) qui permet de déclarer les données d'activités et financières directement en ligne.

Dans la convention, 2 administrateurs ont été nommés pour accéder à ces services, or l'un d'eux ne fait plus partie de nos effectifs depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022.

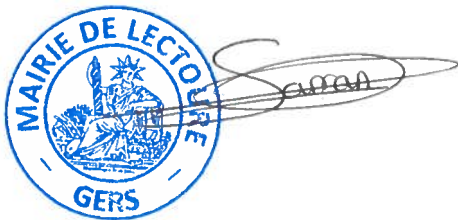
Afin de régulariser cette situation, la CAF propose au conseil municipal de signer un avenant.

Après en avoir délibéré,

**le Conseil Municipal** à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'accès à Mon Compte Partenaire n° 01/2018-2.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

La Secrétaire de séance,  
Emilie SARRAN



Le Maire,  
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 13 SEP. 2024 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 13 SEP. 2024